

Séance publique du 21 décembre 2001

Délibération n° 2001-0381

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget primitif 2002 - Budget annexe des eaux**

service : Délégation générale aux affaires générales - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service du budget

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 décembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2002 du budget annexe des eaux, qui est soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 48 763 434 € en dépenses et en recettes, toutes sections confondues.

En raison de l'affermage du service d'eau potable, le budget d'exploitation (20 892 346 €) reflète pour l'essentiel les flux financiers entre la Communauté urbaine et les compagnies fermières. La section d'investissement (27 871 088 €) traduit l'effort financier consenti par la collectivité pour la mise en œuvre des objectifs du plan de mandat : qualité et sûreté de la production et de la distribution d'eau potable pour la population de l'agglomération.

La progression des investissements pour cet exercice et les suivants pourrait justifier le recours à l'emprunt dans ce budget, inutilisé depuis 1986.

Budget primitif 2002 - budget annexe des eaux - présentation générale (en € TTC) - tableau n° 1

Nature	Charges	Produits
Exploitation		
mouvements réels	5 425 555	19 189 301
mouvements d'ordre	15 466 791	1 703 045
intérêts courus	11 122	
amortissements	10 655 669	1 703 045
autofinancement prévisionnel	4 800 000	
total de l'exploitation	20 892 346	20 892 346
Investissement		
mouvements réels	26 168 043	12 404 297
dont emprunt à long terme		2 500 000
mouvements d'ordre	1 703 045	15 466 791
intérêts courus		11 122
amortissements	1 703 045	10 655 669
autofinancement prévisionnel		4 800 000

total de l'investissement	27 871 088	27 871 088
total du budget des eaux	48 763 434	48 763 434

Ce budget d'un service public à caractère industriel et commercial est régi comptablement et budgétairement par l'instruction M 49. La gestion financière se fait, comme pour tous les budgets de la Communauté urbaine, par opération. Les crédits inscrits le sont pour leurs montants toutes taxes comprises, la TVA, due et mandatée, est récupérée par les fermiers auprès des services fiscaux puis reversée à la Communauté urbaine. Ceci donne lieu à des écritures d'ordre, en dépenses et en recettes, qui augmentent les volumes d'investissement de 3 M€, sans signification économique.

La production annuelle d'eau potable (de l'ordre de 110 millions de mètres cubes) se fait pour l'essentiel à partir de la zone de captage de Crépieux-Charmy au nord de Lyon. Les eaux sont traitées par l'usine de Croix-Luizet et, si besoin, par celle de Rillieux la Pape. La distribution est assurée par un réseau de plus de 3 600 kilomètres auprès de 260 000 abonnés, réseau qu'il convient de pérenniser et d'étendre.

I- Section d'exploitation

Arrêtée à 20,9 M€, la section d'exploitation est en légère progression par rapport à 2001 (1,68 %) en dépenses et en recettes. En mouvements réels, les produits progressent de 0,13 %, les charges réelles diminuent de plus 3 %. L'autofinancement ainsi dégagé s'élève à 4,8 M€, inférieur de 0,6 M€ à celui de l'an dernier (5,4 M€).

* Les produits de l'exploitation (tableau n° 2) :

En mouvements réels, ils s'élèvent à 19,2 M€, de même niveau qu'en 2001 :

- le produit de la redevance d'exploitation (2° élément) est de 8,9 M€ en application des avenants n° 7 et 11 aux contrats d'affermage. Le prix de base du mètre cube d'eau pourrait être de 1,17 € HT au 1er janvier 2002 pour une consommation semestrielle de 60 mètres cubes et un compteur de diamètre 15 mm, soit une augmentation contractuelle de 3,24 %,

- le remboursement de la dette contractée pour les biens transférés au 1er janvier 1987, s'élève à 9,2 M€. Il suit le rythme d'amortissements du capital d'une dette en extinction et est en diminution de 4,50 %. A titre d'information, l'annuité de la dette, pour cette année, s'élève à 7,3 M€,

- les autres produits concernent divers remboursements et reversements : celui des charges sociales des personnels détachés, des taxes foncières, en contrepartie des charges de la redevance due à Voies navigables de France.

Budget primitif 2002 - budget annexe des eaux - produits d'exploitation en €TTC - tableau n° 2

N°	Nature	BP 2001	BP 2002	Evolution 2002-2001
64	Charges de personnel remboursement des charges sociales	365 878	366 045	0,05 %
70	Ventes de produits	1 524	1 524	- 0,03 %
75	Autres produits de gestion courante 2° élément de la redevance (exploitation) redevance Voies navigables de France redevances Télécom, EDF	8 698 741 8 460 920 198 184 39 637	9 182 784 8 924 518 195 000 63 266	5,56 % 5,48 % - 1,61 % 59,61 %
76	Produits financiers 1er élément de la redevance (dette) autres produits (dont usine de secours)	9 716 171 9 642 234 73 938	9 284 505 9 210 808 73 697	- 4,44 % - 4,47 % - 0,33 %
77	Produits exceptionnels amortissements	1 764 607 1 381 960	2 057 488 1 703 045	16,60 % 23,23 %

	remboursement des taxes foncières	320 143	320 905	0,24 %
	remboursement assurances, cession actifs	62 504	33 538	- 46,34 %
	sous-total des mouvements réels	19 164 961	19 189 301	0,13 %
	total général des produits	20 546 922	20 892 346	1,68 %

* Les charges de l'exploitation :

Les charges réelles, en diminution de 3,35 %, s'élèvent à 5,4 M€.

La part la plus importante est celle des intérêts de la dette (2,6 M€) en régression de 9,60 % cette année. La diminution s'explique par l'extinction de contrats anciens et l'amortissement anticipé de contrats en cours très partiellement compensés par l'encaissement des avances remboursables nouvelles accordées par l'Agence de l'eau ; ces avances étant consenties à taux réduit. Le désendettement de ce budget et la prise en charge d'une partie de la dette dans le cadre de l'affermage (tableau n° 3) laissent des marges de manœuvre intéressantes pour de nouveaux emprunts auprès des organismes financiers afin de pourvoir aux investissements.

Budget primitif 2002 - budget annexe des eaux - évolution des redevances de l'affermage - tableau n° 3

Nature (en M€)	CA 1998	CA 1999	CA 2000	BP 2001	BP 2002
remboursement de la dette (1er élément)	11,69 €	11,32 €	10,88 €	9,64 €	9,29 €
redevance d'exploitation (2° élément)	8,20 €	8,40 €	8,39 €	8,46 €	8,92 €
sous-total des versements des fermiers	19,89 €	19,72 €	19,27 €	18,10 €	18,21 €
évolution annuelle (en %)	- 1,16 %	- 0,83 %	- 2,28 %	- 6,06 %	0,59 %
recettes réelles d'exploitation	21,17 €	21,21 €	20,36 €	19,16 €	19,19 €
ratio des versements - recettes réelles	93,95 %	92,97 %	94,64 %	94,46 %	94,89 %
évolution du ratio	- 1,30 %	- 1,04 %	1,79 %	- 0,19 %	0,46 %
annuité de la dette à long terme	12,12 €	11,31 €	8,98 €	7,39 €	7,30 €
couverture de l'annuité par le remboursement	96,44 %	100,11 %	121,15 %	130,56 %	127,26 %

Les autres charges réelles sont destinées, outre les achats et services extérieurs, à la prise en charge des dépenses de personnel, au transfert en investissement de la charge financière pour l'usine de secours.

Les dotations aux amortissements (10,7 M€) effectuent avec l'autofinancement prévisionnel dégagé (4,8 M€) un transfert de crédits vers l'investissement de 13,2 M€, de même niveau que l'année précédente (13 M€).

Budget primitif 2002 - budget annexe des eaux - charges d'exploitation en € TTC - tableau n° 4

N°	Nature	BP 2001	BP 2002	Evolution 2002-2001
60	Achats	3 049	3 049	0,00 %
61	Services extérieurs	278 753	279 336	0,21 %
	informatique	125 770	125 770	0,00 %
	primes assurances	20 581	17 272	- 16,08 %
	entretien des biens meubles	18 294	18 294	0,00 %
	charges immobilières	45 735	45 735	0,00 %
	frais de stages et études	68 373	72 265	5,69 %

62	Autres services extérieurs	319 914	338 956	5,95 %
	rémunérations de prestations de services	300 325	313 272	4,31 %
	insertion, publicité, déplacements	11 967	18 062	50,93 %
	frais d'actes et contentieux	7 622	7 622	
63	Impôts et taxes	533 419	531 241	- 0,41 %
	versement transport, CNFPT ...	11 281	11 220	- 0,54 %
	autres impôts dont taxes foncières	323 954	325 021	0,33 %
	redevance Voies navigables de France	198 184	195 000	- 1,61 %
64	Charges de personnel	1 314 875	1 337 466	1,72 %
	rémunérations	783 469	798 833	1,96 %
	cotisations URSSAF	94 518	96 409	2,00 %
	CNRACL	436 766	442 102	1,22 %
	autres charges	122	122	0,03 %
65	Autres charges de gestion courante	129 582	151 620	17,01 %
	créances irrécouvrables	7 622	7 620	
	charges de gestion courante	121 959	144 000	18,07 %
66	Charges financières	2 918 675	2 636 743	- 9,66 %
	intérêts de la dette (long et moyen terme)	2 904 221	2 625 621	- 9,59 %
	intérêts courus non échus	14 453	11 122	- 23,05 %
67	Charges exceptionnelles	120 639	120 944	0,25 %
	subvention aux mutuelles du personnel	6 555	6 860	4,65 %
	cotisations aux syndicats	29 042	29 041	0,00 %
	capital transféré (usine de secours)	69 797	69 798	0,00 %
	annulations sur exercices antérieurs	15 245	15 245	0,00 %
68	Dotations aux amortissements	9 506 919	10 655 669	12,08 %
	- amortissements techniques	8 970 935	10 119 686	12,81 %
	- transfert de charges	535 983	535 983	0,00 %
	sûreté budgétaire	9 157	37 322	307,59 %
	Autofinancement	5 411 940	4 800 000	- 11,31 %
	Mouvements réels	5 613 609	5 425 555	- 3,35 %
	total général des charges	20 546 922	20 892 346	1,68 %

II - Section d'investissement

La section d'investissement a été arrêtée à 27,9 M€ La Communauté urbaine assure les investissements dans le cadre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse, dont les objectifs sont repris dans le nouveau plan de mandat, pour une politique visant la qualité de l'eau potable, la permanence des débits et quantités distribués par un réseau qui avoisine les 3 600 kilomètres. La programmation pluriannuelle des investissements prévoit une enveloppe de 11,6 M€ en charge nette, à laquelle le cadrage du budget primitif 2002 se conforme. En termes opérationnels, ce sont 18,5 M€ qui sont programmés, financés par les subventions et avances liées aux travaux (3,8 M€), la TVA récupérée à hauteur de 3 M€. Les masses financières, significatives de la capacité de financement de ce budget, justifient le recours à l'emprunt de 2,5 M€ cette année.

* Investissement opérationnel (tableau n° 5) :

Les dépenses de maintenance concernent le parc informatique (bureautique et technique) nécessaire à la gestion automatisée des réseaux (0,3 M€). Le programme annuel de travaux, pour la construction, l'amélioration du réseau et le renouvellement des conduites anciennes, est porté à 8,4 M€. Les branchements effectués à la demande de tiers (0,8 M€), selon les opérations immobilières de l'agglomération, sont financés en partie par les bénéficiaires pour leurs propres besoins. L'augmentation de la capacité de stockage correspond aux tranches de travaux des réservoirs de Saint Irénée (1,3 M€) et de Fontanières (0,3 M€) sur un total prévisionnel de 1,7 M€.

La sécurité de la ressource regroupe le déplacement du captage de Saint Priest (0,4 M€) pour lequel des financements de l'Etat et du Département sont attendus (0,07 M€), l'enfouissement des lignes électriques (0,8 M€) et la mise en conformité des DUP, le suivi du champ captant de Crépieux-Charmy (0,3 M€) pour assurer la fiabilité des captages.

5,5 M€ pourraient être envisagés pour la sécurité de l'adduction et de la distribution afin de renouveler des canalisations en fonte, d'effectuer le désamiantage (1,5 M€), de remplacer des branchements en plomb (1,4 M€) et de poursuivre la gestion automatisée des réseaux (2 M€).

La charge nette de l'investissement opérationnel se limite à 11,6 M€, compte tenu des recettes attendues, essentiellement de l'Agence de l'eau (3,8 M€) et de la récupération de la TVA (3 M€).

* Les mouvements financiers :

Les mouvements financiers prévisionnels assurent le financement de la charge nette. Les dépenses réelles sont destinées à assurer l'amortissement du capital de la dette (4,7 M€).

Les recettes d'investissement, outre celles de l'Agence de l'eau, qui sont affectées au projet, sont des produits internes provenant de l'exploitation à hauteur de 13,7 M€. Ce sont les amortissements techniques et financiers et l'autofinancement prévisionnel qui devraient se dégager de l'exercice 2002.

Le budget s'équilibre avec l'inscription d'un emprunt de 2,5 M€;

Budget primitif 2002 - budget annexe des eaux - section d'investissement en € TTC - tableau n° 5

Investissement opérationnel	Dépenses	Recettes	Charge nette
Informatique	291 940	22 870	269 070
Programme général de travaux	8 400 000		8 400 000
Travaux pour tiers	762 245	701 265	60 980
Augmentation de la capacité de stockage	1 676 940	564 060	1 112 880
station de Saint Irénée	1 372 040	564 060	807 980
station de Fontanières	304 900		304 900
Sécurité de la ressource	1 747 590	483 990	1 263 600
captage de Saint Priest	381 120	76 225	304 895
enfouissement de lignes 20 000 volts	762 245	254 895	507 350
mise en conformité DUP	228 000	10 000	218 000
station alerte canal de Jonage	76 225	22 870	53 355
suivi du champ captant de Crépieux-Charmy	300 000	120 000	180 000
Raccordement des communes extérieures	76 225		76 225
Sécurité de l'adduction et de la distribution	5 492 128	2 045 624	3 446 504
renouvellement des branchements en plomb	1 372 040		1 372 040

bouches et clapets antiretour	609 800		609 800
télégestion	1 905 000		1 905 000
renouvellement des canalisations (fonte et amiante) Générale des Eaux	1 524 490		1 524 490
	80 798		80 798
recettes de TVA		3 008 345	- 3 008 345
sous-total de l'investissement opérationnel	18 447 068	6 826 154	11 620 914
créances de TVA	3 008 345	3 008 345	
total de l'investissement sur opérations	21 455 413	9 834 499	11 620 914
Mouvements financiers			
autofinancement prévisionnel		4 800 000	- 4 800 000
amortissements	1 703 045	10 655 669	- 8 952 624
dette	4 695 681	2 500 000	2 195 681
lcne		11 122	- 11 122
créance usine de secours		69 798	- 69 798
sûreté budgétaire	16 949		16 949
total des mouvements financiers	6 415 675	18 036 589	- 11 620 914
sous-total des mouvements réels	26 168 043	12 404 297	13 763 746
total général de la section d'investissement	27 871 088	27 871 088	0

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 2 et 19 décembre 1996 ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif de l'exercice 2002 du budget annexe des eaux, arrêté à 48 763 434 €.

2° - Dit que les crédits sont exécutoires par le comptable public pour leurs montants par compte à deux chiffres pour la section d'investissement et des classes 6 et 7 d'exploitation à l'exception des comptes :

- 60 : achats et variations des stocks,
- 61 : services extérieurs,
- 62 : autres services extérieurs,
- 709 : ristournes,

qui forment un chapitre.

3° - Décide :

a) - l'attribution de subventions accordées, telles qu'elles figurent dans l'état annexé au projet de budget,

b) - de fixer le prix de base de l'eau, conformément à l'avenant n° 11 du contrat d'affermage approuvé par le conseil de Communauté lors de sa séance du 19 décembre 1996.

4° - Applique les durées d'amortissement telles qu'approuvées par le conseil de Communauté lors de sa séance du 2 décembre 1996.

5° - Confirme que, pendant l'année 2002, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière de charges salariales s'étendront également aux agents communautaires.

6° - Fixe la contre-valeur de la taxe des Voies navigables de France à 0,023 € les 100 mètres cubes d'eau potable facturés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,